

Conseil municipal du 26 Juin 2018 – 20h

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Philippe COUSIN, Jacky GARNIER Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Nathalie GONCALVES, Michèle BONRAISIN, Claudine BEYER, Yves RABANT, Bruno HAMELIN, Bernard TRONCHET Patrick LEMOINE.

Absents excusés : Maryse REDUREAU, Virginie HAAS, Caroline LEGENVRE, Frédéric TOTAIN.

Procurations : Maryse REDUREAU à Max PASSELAIGUE

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 20/06/2018 Conseillers en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 15

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2018/025 - Budget 2018 : décision modificative n°1

Le Maire propose de modifier les crédits inscrits au budget primitif 2018, comme suit :

COMMUNE			
Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT			
202	Modification simplifiée PLU	3 000	
0;20	Dépenses imprévues	-3 000	
<u>Total</u>		<u>0</u>	<u>0</u>

ASSAINISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
0.23	virement à la section d'investissement	731	777 reprise subvention investissement
			731
<u>Total</u>	<u>731</u>	<u>Total</u>	<u>731</u>
Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT			
1391	reprise subvention investissement	731	0.21 virement de la section de fonctionnement
			731
<u>Total</u>	<u>731</u>	<u>Total</u>	<u>731</u>

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les inscriptions de crédits dans le budget 2018 comme proposés.

2018/026 – Budget : admission en non-valeur

Notre trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des titres suivants et sollicite leur annulation :

- Titre 320/2015 : 112.00 (périscolaire)
- Titre 168/2015 : 87.50 (périscolaire)
- Titre 825/2014 : 80.48 (remboursement facture chien)
- Titre 648/2016 : 50.00 (publicité bulletin)

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 329.98 €.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2018 de la commune.

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'inscription en non-valeur des titres précités sur le budget 2018.

2018/027 – Assainissement : remboursement travaux

Un tronçon d'un réseau d'assainissement eaux usées situé rue de Provence à St Pavace s'est effondré fin février 2018. Les travaux de réparation ont nécessité d'intervenir en dehors de la commune, sur la rue de Nice à Coulaines sur une quarantaine de mètres sur le territoire de Le Mans Métropole.

Le Mans métropole a accepté de répartir le montant des travaux de remplacement des conduites correspondantes entre les deux collectivités. La participation de LMM ressort à 9 480 € net de taxes, correspondant au coût des travaux déduction faite de la subvention obtenue.

Un projet de convention a été établi et sera proposé au conseil communautaire en juillet 2018.

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Mans Métropole et à encaisser la participation forfaitaire définie.

2018/028 – Personnel : mise à disposition Maison des projets

Dans le cadre de la formation BAFA prise en charge par la commune, pour effectuer sa formation pratique, un agent participera au centre aéré du 9 au 27 juillet 2018 organisé par la Maison des projets. Aucun remboursement ne sera réclamé à la Maison des Projets.

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition.

2018/029 – Personnel : avancement de grade – taux de promotion

Conformément à l'article 49 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, il appartient au conseil municipal de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » le nombre de fonctionnaires promus à ce grade. Pour 2018,

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nb agents promouvables	Ratio promu/promouvables
Adjoint administratif pal 2è classe	Adjoint administratif pal 1ère classe	1	100 %

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 100% le ratio promu/promouvable.

2018/030 – Personnel : avancement de grade - création/suppression de poste

Afin de nommer les agents concernés, il conviendrait à compter du 1^{er} septembre 2018 de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste créé	Poste supprimé	Date d'effet
Adjoint administratif pal 1ère classe	Adjoint administratif pal 2è classe	01/09/2018

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs comme présenté à compter du 1^{er} septembre 2018.

2018/031 – Communauté de communes : maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'aire de jeux

La communauté de communes propose d'équiper d'un city stade ou aire de jeux, les communes non dotées. Pour St Pavace, il s'agirait d'aménager l'aire de jeux basket/hand de l'espace sportif.

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de l'aire de jeux de l'espace sportif à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

2018/032 – Urbanisme : modification simplifiée du PLU

Le PLU communal a été approuvé par délibération du 12/09/2017.

A l'utilisation de ce nouveau document, des erreurs matérielles ont été relevées et des adaptations s'avèrent nécessaires :

- Correction d'une phrase dans l'article A1 (quelques mots ont été coupés)
 - Modification des articles UP5 et 6 AUh5 et 6 UC5 et 6 pour: faciliter l'implantation des annexes et notamment des abris de jardin entre deux constructions non contiguës, distance minimale de 0.50 m au lieu d'1.50 m (abri de jardin / / maison)
 - Modification en zone UA2 (activités) : permettre une extension modérée (+ 20 %) des habitations existantes qui ne sont pas ou plus des logements de fonction
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- de lancer la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme après la Révision n° 3 du PLU pour corriger une erreur matérielle et modifier légèrement les articles UC5, UP5, AUh5, UC6, UP6, AUh6 et UA2, conformément aux dispositions des articles L 153-36 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme
 - de confier cette étude à Monsieur DEWAILLY, Urbaniste Qualifié, 24 rue de la gare 72190 NEUVILLE SUR SARTHE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute lettre de commande pour cette étude
 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.
 - de charger le maire de mettre à la disposition du public pendant un mois ce projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de SAINT-PAVACE, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

2018/033 – Personnel : contrat Parcours Emploi Compétences

Depuis quelques années, pour l'organisation des services municipaux, la commune recrute des jeunes dans le cadre de contrats aidés et les accompagne dans leur insertion professionnelle.

Avec le dispositif Parcours Emploi Compétences, nous pourrions accueillir un jeune et l'aider dans sa formation. La Mission Locale de l'agglomération mancelle peut nous aider à formaliser notre dossier.

- ✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire :
- à solliciter un contrat PEC pour les services périscolaires et entretien à compter du 1^{er} septembre 2018
 - à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Déclarations de ne pas aliéner :

2018/022	24/05/2018	Vte Alexandre – Chapedelaine 23 rue des Caillères
2018/023	24/05/2018	Vte Maréchal 24 rue du Champ Large
2018/024	31/05/2018	Cession SMAEP/LMM
2018/025	12/06/2018	Vte Boulidard 9 rue des Caillères
2018/026	12/06/2018	Vte Laouedj 15 rue Belle Vaudière
2018/027	21/06/2018	Vte Boulain 25 rue des Saules

➤ **Questions diverses**

Projet médical : Bruno Hamelin s'interroge sur la désertification médicale et sur la création d'une maison médicale. Le Maire répond que la compétence médicale a été transmise à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et que la commune ne peut pas créer un cabinet d'appui. Les professionnels de santé et paramédicaux de St Pavace

avaient été sollicités au moment de la création de la maison de santé de Ste Jamme mais n'ont pas souhaité participer au projet communautaire. Aujourd'hui, la commune n'est pas en secteur prioritaire.

Le Maire se préoccupe de ce dossier ; il a des contacts régulièrement avec des professionnels pour les inviter à s'installer.

Commission voirie

- Point sur les travaux de voirie de la rue de la rivière, pré réception faite, reste pose résine semaine 28/29.
- Travaux d'assainissement rue de Château se terminent semaine prochaine

Commission sociale et scolaire

- Conseil d'école le 18/6
- Fête de l'école vendredi 29 juin 19h
- Inscriptions ALSH communautaire en cours avec réunion mercredi 27/6
- Epicerie solidaire : possibilité d'accès pour les palvinéens avec un transport, après évaluation de l'assistante sociale

Commission finances, travaux

- Travaux d'été : changement menuiseries à l'école, remplacement éclairage des classes et de la grande salle de loisirs, ravalement façades.

Commission urbanisme

- Le PPRI est en cours de révision

Prochain conseil municipal : mardi 18 septembre 2018

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	
Maryse REDUREAU	Absente excusée Procuration à M Passelaigue	Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	Absente excusée